

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2023

DL-20230928-003

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint		X	Marie Chantal JOLIVET		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Georges THOMAS	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Annie CHATELARD	X		Emilie NGUYEN		X
Corinne SAVIN	X		Guylène MATILE-CHANAY	X	
Jean COMTET	X		Nicolas VANEL	X	
Hervé GINET	X		Antoine MATRAS	X	
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	Tanguy NAZARET
Annie GRIMAUD	
Sonia FAVIÈRE	Josiane BOUVIER
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Margaux CHAROUSSET	
Marie Chantal JOLIVET	Patrick GUINET
Emilie NGUYEN	Jean-Pierre GAITET

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Annie CHATELARD	75,9%	29	22	27



INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Commission municipale permanente « solidarités, liens intergénérationnels et patrimoine » - composition

Jean-Pierre GAITET, Maire, rappelle :

- La délibération DL-20200723-004 en date du 23 juillet 2020, approuvant la création de la commission municipale permanente « affaires sociales, solidarité, proximité et sécurité », fixant à 8 le nombre de ses membres et désignant les membres qui la compose,
- La délibération DL- 20200723-008 en date du 23 juillet 2020, approuvant la création de la commission municipale permanente « patrimoine », fixant à 8 le nombre de ses membres et désignant les membres qui la compose.

Dans le cadre de la réorganisation des délégations des adjoints et conseillers municipaux délégués qui a eu lieu en mai 2023 et dans un souci de cohérence entre ces délégations et le domaine d'intervention de chaque commission municipale, il est proposé à l'Assemblée de supprimer les commissions municipales permanentes « affaires sociales, solidarité, proximité et sécurité » et « patrimoine » et de créer une commission municipale permanente « solidarités, liens intergénérationnels et patrimoine ».

Cette commission aura en charge le traitement des dossiers relatifs aux affaires à caractère social (lien avec les associations à caractère social, participation au processus d'attribution des logements sociaux, lien entre les affaires à caractère social de la commune et celles relevant du CCAS), aux affaires à caractère intergénérationnel et aux affaires en lien avec la mise en valeur et la promotion du patrimoine de la ville.

Il est proposé de fixer le nombre de ses membres à huit.

Par ailleurs, Jean-Pierre GAITET invite l'Assemblée à en désigner les membres. Il rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du CGCT, la composition de cette commission devra respecter le principe de la représentation proportionnelle permettant l'expression pluraliste des élus.

Une liste s'est portée candidate :

- Josiane BOUVIER
- Laurent TRONCHE
- Annie CHATELARD
- Georges THOMAS
- Pascal GIMENEZ
- Antoine MATRAS
- Patrick GUINET
- Marie-Chantal JOLIVET

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à approuver la création de cette commission, à fixer à 8 le nombre des membres qui la compose et à en élire les membres.

Il est précisé que si en principe les nominations de membres du Conseil Municipal ont lieu au vote à bulletin secret (L2121-21 du CGCT), le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de voter à main levée sauf disposition expresse prévoyant le vote à bulletin secret.

A l'unanimité, le Conseil décide de voter à main levée.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la suppression des commissions municipales permanentes « affaires sociales, solidarité, proximité et sécurité » et « patrimoine »,

APPROUVE la création de la commission municipale permanente « solidarités, liens intergénérationnels et patrimoine »,

FIXE à huit le nombre des membres de cette commission,

PROCLAME élus membres de la commission municipale permanente « solidarités liens intergénérationnels et patrimoine » les conseillers municipaux suivants :

- Josiane BOUVIER
- Laurent TRONCHE
- Annie CHATELARD
- Georges THOMAS
- Pascal GIMENEZ
- Antoine MATRAS
- Patrick GUINET
- Marie-Chantal JOLIVET

CONSTATE que la composition de cette liste respecte le principe de la représentation proportionnelle.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 septembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "JP GAITET", is written over the official seal.